

CITE SCOLAIRE MAUPERTUIS
1 Rue Pierre de Coubertin
Cs 80799
35407 SAINT MALO Cédex
Tél. : 02.99.21.12.12
Ce.030042f@ac-rennes.fr

MARCHE : FOURNITURE DE PAIN

REGLEMENT DU MARCHE

Pouvoir adjudicateur : Lycée Maupertuis ST MALO, représenté par Gaël BOISSIERE, Proviseur
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : Nathalie OSWALD, Secrétaire générale
Comptable assignataire : Jérôme FEILLEIL, Agent Comptable Lycée Jacques Cartier – ST MALO.

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE

Le marché porte sur la Fourniture et la livraison de pains pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 à la cité scolaire de Maupertuis.

Il est composé de deux lots :

- Lot 1 : pains longs 400 grammes
- Lot 2 : pains spéciaux tranchés

ARTICLE 2 : QUANTITES ESTIMEES « strictement indicatives »

Les quantités peuvent être revues à la hausse ou à la baisse selon les périodes d'activité du lycée (stages, sorties, voyages scolaires)

- Pains longs de 400 grammes : environ 50 unités par jour
- Pains aux céréales : environ 5 unités par jour
- Pains complets : environ 5 unités par jour
- Pains bio : environ 5 unités par jour

ARTICLE 3 : PRIX DU MARCHE

Les prix proposés seront fermes, non révisables ni actualisables, jusqu'au 31.08.2025.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges et frais de conditionnement, emballage, transport.

ARTICLE 4 : QUALITE-COMMANDES

Les produits, quels que soient leur conditionnement ou présentation, devront répondre aux normes en vigueur pour la restauration collective (hygiène, traçabilité sur l'origine des produits, propreté des véhicules et emballages...). Les contrôles porteront aussi sur la conformité de la commande passée (poids, qualité des produits).

En cas de non-conformité, les produits seront refusés et devront être remplacés dans le délai initialement imparti. Des manquements répétés dans les livraisons entraîneront, après mise en demeure du fournisseur restée sans effet, la résiliation du marché aux torts du titulaire.

Les bons de commande sont adressés par mail au fournisseur.

ARTICLE 5 : LIVRAISONS

Le titulaire s'engage à assurer la livraison à la cuisine en présentiel d'un personnel de restauration du lycée Maupertuis, à 6 h 15 du lundi au vendredi les semaines scolaires (hors vacances scolaires).

Toute livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison chiffré.

Le candidat doit impérativement indiquer sur l'offre de prix si le dépannage dans la journée est possible et à quelles conditions, dans le cas où la commande reçue se révélerait insuffisante.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES FACTURES

Les factures fournisseurs sont à déposer sur le portail Chorus Pro (n° SIRET : 19350042800019).

Le paiement doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture. Il est effectué par virement administratif au compte du titulaire.

ARTICLE 7 : DEPOT DES CANDIDATURES

Les offres (règlement du marché signé et l'offre de prix jointe complétée et signée) devront être obligatoirement déposées sur la plateforme de publication de l'AJI à l'adresse : <http://mapa.aji-france.com> au plus tard le **mardi 4 juin 2024, à 9 heures.**

ARTICLE 9 : ECHANTILLONS

Un échantillon de chaque pain devra être déposé au service restauration ou au bureau de l'intendance (Mme Lebret) au plus tard **le 4 juin 2024 à 9 heures.** Ces échantillons devront être les produits livrés par le titulaire lors du marché annuel (même qualité).

ARTICLE 10 : CRITERES DE JUGEMENT

Les critères de sélection seront :

- Qualité des produits : 40 %
- Qualité, condition et souplesse de livraison : 10%
- Prix : 50%

Cachet et signature du chef d'entreprise